

Affiché le 09/06/2020
Le Maire,

Daniel RABU.



MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 ☎ 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 2 juin 2020

Tous les membres du conseil municipal étaient présents

Création de commissions municipales et de groupes de travail

Le Conseil municipal a procédé à la création de 5 commissions municipales et de 3 groupes de travail spécifiques, dont la présidence est assurée par Monsieur le Maire. Ils sont composés comme suit :

Commission Administration générale et personnel de ce domaine, Finances, Information

- Mme Marie-Paule SECHET
- M. Michel GAUVIN
- Mme Laureline DOUILLARD
- Mme Sandra FORGET
- Mme Elise FOUGERE
- Benoit FRABOULET
- Mme Elodie GODIOT
- Pierrick MENARD

Commission Affaires scolaires et périscolaires et personnel de ces domaines

- Mme Corinne LE FLEM
- Mme Marie-Paule SECHET
- Mme Laureline DOUILLARD
- Mme Elodie GODIOT

Commission Vie associative

- M. Robert GIRAULT
- M. Michel BERTRAND
- M. Régis BOUTIN
- M. Greg LEHOURS
- Mme Charlène PLANCHAIS

Commission Environnement – cadre de vie – Urbanisme

- M. Michel BERTRAND
- Mme Corinne LE FLEM
- Mme Laura DEPASSE
- M. Benoit FRABOULET
- Mme Jacqueline PANTECOUTEAU

Commission Bâtiments, Agriculture, Voirie et personnel des services techniques

- M. Michel GAUVIN
 - M. Robert GIRAULT
 - M. Vincent AUFFRAIS
 - M. Régis BOUTIN
 - M. Xavier BRUNET
 - Mme Elise FOUGERE
 - M. Gregory LEHOURS
-

Groupe de travail révision du Plan Local d'Urbanisme

- M. Michel GAUVIN
- Mme Marie-Paule SECHET
- M. Robert GIRAULT
- Mme Corinne LE FLEM
- M. Michel BERTRAND
- M. Xavier BRUNET
- M. Pierrick MENARD
- Mme Emilie LEPAROUX (ne siège pas au Conseil municipal)

Groupe de travail logements seniors

- Mme Marie-Paule SECHET
- Mme Corinne LE FLEM
- Michel BERTRAND
- Mme Elise FOUGERE
- Elodie GODIOT
- Mme Jacqueline PANTECOUTEAU
- Mme Emilie LEPAROUX (ne siège pas au Conseil municipal)

Groupe de travail vestiaires du terrain des sports

- M. Michel GAUVIN
- M. Robert GIRAULT
- M. Michel BERTRAND
- M. Vincent AUFFRAIS
- M. Xavier BRUNET
- M. Grégory LEHOURS
- Mme Charlène PLANCHAIS

Indemnités de fonctions du Maire

Les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de son souhait de bénéficier, comme lors des mandats précédents, d'indemnités de fonction inférieures au barème prévu pour les communes situées dans la tranche de population comprise entre 1000 et 3499 habitants, au prorata de la population Aubinoise (1800 habitants).

Le Conseil municipal accepte unanimement cette proposition et arrête le taux de l'indemnité de fonction de Monsieur le Maire à 43,92% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale au lieu du taux maximal fixé à 51,60%.

Indemnités de fonctions des adjoints

Comme pour les indemnités du Maire, le Conseil municipal arrête le taux de l'indemnité des adjoints au prorata de la population Aubinoise à l'intérieur la tranche 1000 – 3499 habitants.

De plus, afin de ne pas trop alourdir la charge de ces indemnités et tenant compte de la fixation à 5 du nombre d'adjoints contre 4 lors du mandat précédent, il est décidé de répartir entre ces 5 adjoints le montant équivalant à 4 indemnités d'adjoints calculées selon les critères indiqués précédemment.

C'est ainsi que le taux retenu pour chacun des 5 adjoints est arrêté, à l'unanimité, à 10,89% de de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale au lieu d'un taux maximal de 19,88%.

Il est à noter que l'économie générée par ces réductions de taux, approuvées au préalable par les intéressés, Maire et Adjoints, représente une somme de plus de 146 000 € sur l'ensemble du mandat de 6 ans.

Délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ou aux Adjoints délégués

Ainsi que le Code Général des Collectivités Territoriales l'y autorise, le Conseil municipal charge Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat :

- a. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget (article L 2122-22 – 4° du CGCT). *Ceci concerne tous les marchés dont le montant H.T. ne dépasse pas le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics, lequel, est fixé à 40 000 € H.T. au 1^{er} janvier 2020*
- b. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros (article L 2122-22 – 10° du CGCT) ;
- c. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, (article L 2122-22 – 15° du CGCT) ;
Cette délégation se limitera à la purge du droit de préemption des biens ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner lorsque ceux-ci ne présentent pas d'intérêt particulier pour la commune.
- d. La possibilité d'ester en justice au nom de la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux, avec tous pouvoirs, afin d'intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune dans ces affaires

Dans ce cadre, Monsieur le Maire est autorisé à subdéléguer la signature de ces décisions aux adjoints.

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale sera composé durant cette mandature de 11 membres : M. le Maire, Président de droit, 5 membres nommés par ce dernier suite à un appel de candidatures et enfin 5 membres élus en son sein par le Conseil municipal. Les membres élus sont : Mmes Marie-Paule SECHET, Jacqueline PANTECOUTEAU et Laura DEPASSE, MM. Michel BERTRAND et Robert GIRAULT.

Election des représentants communaux auprès d'Atlantic'Eau

Le Conseil municipal a élu ses représentants au sein des instances d'Atlantic'Eau qui a compétence dans les domaines de la distribution, du transport et de la production d'eau potable.

C'est ainsi que Monsieur Robert GIRAULT représentera la commune en qualité de délégué titulaire au sein du collège électoral Châteaubriant-Derval. Monsieur Michel GAUVIN sera son suppléant.

Par ailleurs, Monsieur Michel GAUVIN siègera à la commission territoriale du Pays de la Mée et aura pour suppléant Monsieur Robert GIRAULT.

Election des représentants communaux auprès du SYDELA

Chaque commune de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval doit élire 2 représentants titulaires et 2 suppléants au collège électoral chargé d'élire ses délégués au Comité Syndical du SYDELA (Syndicat d'Energies de Loire-Atlantique).

Représenteront ainsi la commune, en qualité de titulaires MM. Michel BERTRAND et Robert GIRAULT. Leurs suppléants seront MM. Daniel RABU et Grégory LEHOURS.

Représentations communales diverses

Certaines associations prévoient dans leurs statuts une représentation communale par l'intermédiaire de personnes membres ou non du Conseil municipal mais désignées par ce dernier. D'autres organismes sollicitent de leur côté la désignation de correspondants locaux.

Le Conseil municipal procédé aux désignations suivantes :

Organismes	Nombre et origine	NOM – Prénom	Désignation complémentaire
<i>Ateliers et Chantiers du Pays de la Mée</i>	2 membres du Conseil Municipal participant à l'assemblée générale dont 1 siégeant au conseil d'administration	- M. Michel BERTRAND - M. Grégory LEHOURS	qui siègera au Conseil d'administration
<i>Office Intercommunal des Sports Nord Castel</i>	2 membres du Conseil Municipal	- Mme Corinne LE FLEM - M. Régis BOUTIN	Déléguée communale Délégué communal
<i>Association des Saint-Aubin de France de Saint-Aubin des Châteaux</i>	2 membres du Conseil Municipal	- Mme Laureline DOUILLARD - Mme Laura DEPASSE	Déléguée communale Déléguée communale
<i>OGEC de l'Ecole Privée Sainte Laura Montoya pour les réunions traitant du budget</i>	2 membres du Conseil Municipal	- M. Daniel RABU - Mme Marie-Paule SÉCHET	Délégué titulaire Déléguée suppléante

<i>Association pour le Maintien à Domicile sur les secteurs de Derval - Rougé</i>	2 représentants de la Commune	- Mme Corinne LE FLEM - Mme Jacqueline PANTECOUTEAU	Déleguée communale Déleguée communale
<i>Personne en charge des questions de défense</i>	1 membre du Conseil Municipal	- M. Michel GAUVIN	Correspondant local
<i>POLLENIZ (organisme à vocation sanitaire dans le domaine du végétal)</i>	1 membre du Conseil Municipal, correspondant local	- Pierrick MENARD	Délegué communal

Recrutement d'agents communaux occasionnels

Monsieur le Maire et les Adjoints délégué reçoivent délégation, pour la durée de leur mandat, afin de procéder au recrutement direct d'agents non titulaires à chaque fois que les nécessités de service l'exigent.

Fixation des taux des impositions directes locales

Les services de la Direction Régionale des Finances Publiques ont communiqué l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 comportant les éléments suivants

Taxes	Bases notifiées 2020	Taux communaux en vigueur en 2019	Produit fiscal à taux constants
Taxe d'habitation	1 411 000	13,09%	184 700
Foncier bâti	964 600	12,67%	122 215
Foncier Non Bâti	214 700	43,89%	94 232
TOTAL			401 147

Concernant la taxe d'habitation, il convient de rappeler que la loi de finances pour 2020 impose le gel de son taux à hauteur de celui de 2019 dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2020 les taux des impositions directes locales en vigueur en 2019.

Renouvellement du contrat avec la société SMA NETAGIS pour la gestion du Système d'Information Géographique

En 2018, le conseil municipal avait approuvé le contrat à intervenir avec la Société SMA NETAGIS, pour la gestion du Système d'Information Géographique.

Ce contrat avait été conclu pour une durée de 2 ans et a permis à la communauté de communes et aux communes du territoire de bénéficier de la mise à disposition d'un progiciel permettant notamment de visualiser et exporter des données relatives à l'administration du droit des sols, au cadastre, aux plans locaux d'urbanisme et aux réseaux.

Le coût de la prestation prise en charge par la Communauté de Communes s'élève annuellement à 18 046,06 € HT soit 21 655,27 € TTC.

Le Conseil municipal accepte de renouveler cette prestation avec la société SMA NETAGIS qui inscrit la mise en place de ce SIG dans la durée à raison de 30 journées d'intervention par an pour l'ensemble des collectivités de la Communauté de Communes. Il autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer contrat correspondant.

Bilan des frais de fonctionnement de l'Ecole Jean-Pierre Timbaud pour 2019

Les dépenses de fonctionnement de l'école Jean-Pierre Timbaud au titre de l'année 2019 atteignent la somme de 80 387,22 €, en progression de 24,75% par rapport à 2018. Ceci est dû principalement à l'évolution des frais de personnel et notamment l'arrêt d'un contrat aidé qu'accompagnaient des aides de l'Etat.

Le coût moyen d'un élève atteint la somme de 572,83 €, à raison de 239,05 € pour les élèves des classes élémentaires et 1 075,48 € pour les élèves de maternelle.

Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée Sainte Laura Montoya

En application de la convention de forfait communal signée avec l'OGEC le 15 janvier 2007, un avenant sera passé afin d'officialiser le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée Sainte Laura Montoya au titre de l'année 2020 à 239,05 € pour les élèves des classes élémentaires et 1 075,48 € pour les élèves de maternelle. La délibération a été adoptée après vote à main levée : 18 voix pour et 1 abstention.

Tirage au sort des jurés d'assises pour 2021

Le tirage au sort effectué sur la liste électorale a désigné, pour figurer sur la liste des personnes susceptibles de siéger en 2021 en qualité de juré auprès de la Cour d'Assises de Loire-Atlantique :

- Madame Annick BOULET,
- Monsieur Olivier LEVILAIN,
- Monsieur Joël SEGALT.

Questions diverses

Des informations ont été communiquées aux membres du conseil municipal à propos :

- Du protocole sanitaire COVID 19 pour les écoles et services périscolaire et des réunions de concertation qui se sont déroulées, en lien avec les directrices des 2 établissements scolaires de la commune et le personnel communal, permettant ainsi d'organiser l'accueil des enfants de façon à respecter les prescriptions imposées,
- De la distribution très prochaine de masques lavables dans chaque foyer de la commune,
- Du recrutement d'un(e) Directeur (trice) Générale des Services de la Mairie. Les entretiens se dérouleront le 12 juin prochain,
- De l'aménagement d'un terrain de boules supplémentaire sur le terrain du Bas du Tertre,
- De l'état d'avancement du projet d'acquisition de la propriété POPPE. L'historique de ce dossier, qui n'a pas évolué depuis plusieurs mois, sera porté à la connaissance des nouveaux élus lors d'une prochaine séance.

Par ailleurs, un retour a été fait sur les soucis de fonctionnement de l'antenne collective de télévision desservant la zone de lotissements

Enfin, 5 réunions de commissions ou groupes de travail ont d'ores et déjà été programmées pour les 2 semaines à venir.

Le Maire,

Daniel RABU.